

17/10/2019



TECHNIQUES

COMPTE A POINT



Le SNAPATSI vous avait annoncé pour octobre la possibilité de commander la globalité des effets, c'est chose faite !

Vous êtes déjà nombreux à avoir commandé.

Le SNAPATSI a saisi Monsieur le Préfet, Directeur Central des Compagnies Républicaines de Sécurité sur différents points et a obtenu :

- **Une clarification sur les tenues des contractuels et des apprentis :** Ceux-ci seront dotés par les ressources budgétaires des unités, du même vestiaire que les personnes titulaires.
- **Les effets spécifiques** (valise, duvet, etc) sont, à ce jour, toujours à la charge des ressources budgétaires des unités. Une saisie au SAELMI a été faite pour que ces effets rentrent dans le compte à point.
- **Les personnels bénéficiaires d'une primo-dotation,** seront dotés par les ressources budgétaires des unités du même vestiaire que les personnes titulaires.

Deux télégrammes d'instruction DCCRS (n°20900 et n°50750) relatifs au marché de l'habillement, ont été diffusés à l'ensemble des services afin que les budgets des unités puissent assurer les primo-dotations ainsi que les renouvellements indispensables des effets pour les AT/OC jusqu'à la pleine charge des référencements disponibles sur le CAP.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend !